

Armé, il avait tenté d'entrer de force dans la maison où était retranchée sa famille en Vendée

Le 26 décembre 2024, un père de famille de 44 ans, ivre, avait tiré devant chez lui avant de tenter de pénétrer dans son domicile, où était retranchée sa famille. Un important dispositif de gendarmerie avait permis son interpellation à Nesmy (Vendée). Il a été condamné, ce vendredi 7 février, à La Roche-sur-Yon.



Les pelotons de surveillance et d'intervention de Fontenay-le-Comte et La Roche-sur-Yon avaient été appelés sur cette intervention. | OUEST-FRANCE
Ouest-France

Sacha MARTINEZ.

Publié le 07/02/2025 à 19h35

« **Je n'ai pas tiré en l'air, mais dans la pelouse** », précise le père de famille à la barre. « **Ce n'est pas ce qui va changer quelque chose au traumatisme de vos enfants et votre ex-compagne** », recadre la présidente, Dorothee Drouin-Englinger. Vendredi 7 février, un homme de 44 ans a été jugé devant le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Au lendemain de Noël, le 26 décembre, ce père de famille avait mobilisé « **toutes les forces de gendarmerie du département** » à Nesmy.

Ivre, et après une dispute avec sa conjointe, cet homme s'était retrouvé dehors dans la soirée. « **Un sentiment de colère, d'humiliation, de honte est monté en moi** », reconnaît le père de famille. Il s'empare d'une carabine 9 mm dans le garage. Tire un coup de feu. Et tambourine à la porte en menaçant sa conjointe. Enfermée dans la maison avec ses deux enfants, elle appelle les gendarmes qui déploient un important dispositif. « **Sur l'enregistrement de l'appel, on entend que monsieur essaie d'entrer à l'aide d'une perceuse et que madame est terrorisée** », pose la présidente.

« **Ce dossier aurait pu finir en féminicide** »

La famille a été mise en sécurité par une colonne d'assaut des gendarmes. Avant que le père ne soit interpellé. La suite ? C'est la révélation d'un contexte de violences conjugales ancien sur fond d'alcool. À la barre, le suspect reconnaît tout et tente de faire bonne figure. « **Je veux juste retrouver une relation constructive avec mes enfants** », assure-t-il. Inconcevable par l'avocat des parties civiles, Marine Massiot. « **Depuis quelques mois, les féminicides font la une en Vendée. Ce dossier aurait pu finir de cette manière. Aujourd'hui, tout le monde a peur. Madame a changé les serrures et mis des caméras.** »

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Une analyse partagée par la vice-procureure, Sandrine Zani. « **Vous avez une femme et deux enfants qui ont vécu un véritable enfer au sein de leur domicile pendant plusieurs années.** » Elle rappelle les précédents épisodes de violences, les promesses de changer et l'absence de remise en question du père de famille. « **J'ai le sentiment qu'on est plus dans la démonstration que la réelle prise de conscience** », tranche la magistrate.

« **Monsieur est un bateau ivre qui a percuté un iceberg** »

Stéphanie Guedo, avocate du quadragénaire, décrit la descente aux enfers d'un homme marqué par la mort de son frère dans un accident de la route. Alcoolique depuis la perte de son emploi. Et profondément dépressif. « **Monsieur est un bateau ivre qui a percuté un iceberg. Depuis un an, il coule. Mais depuis son contrôle judiciaire, il se mobilise. Il faut lui laisser un espoir.** »

Le tribunal a doublé les réquisitions du parquet. Le quadragénaire a été condamné à deux ans de prison avec sursis probatoire pendant deux ans. Il a l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes et s'est vu retirer son autorité parentale, « **en raison de la gravité des faits** ».